



Le Petit Journal

Humoristique des 65%



Ils ont joué le cœur... en 2008

La Pravda* Compaïnaise !

(*Pravda en Russe = la vérité)

On avalera le pique... en 2009

BONNE ANNEE 2009

Pourquoi un "Petit Journal" dans la municipalité... de TOUS LES RECORDS!

Parce que, tout simplement, nous sommes **65%** à ne pas avoir voté pour l'équipe municipale en place **RECORD n°1 : très petit score** > A défaut d'un score soviétique, ils ont un des plus petit score du département car force est de constater qu'ils sont loin d'avoir obtenu une majorité absolue.

La majorité c'est donc tous ceux qui n'ont pas voté pour eux, n'oubliez jamais de le faire remarquer aux élus de "cœur". Nous, les 65%, nous souhaitons ne pas être obligés de jouer le rôle de la "minorité-majoritaire silencieuse", c'est pourquoi, **le Petit journal humoristique des 65%** vous informera de ce qui se passe vraiment dans notre commune, des dérapages, des dépenses... Le réveil de Compans a sonné !



Décision n°1

Les conseillers de "cœur" ayant décidé de se partager la cagnotte indemnitaire (les indemnités d'élus -qui ont vraiment une délégation de signature- c'est réglementaire), et bien, le partage des Pépètes a eu lieu de manière laborieuse, trois conseils ont été nécessaires, dont deux annulés par la préfecture (mais pourquoi donc?). Enfin... résultats des courses : avant il y avait 4 élus qui touchaient une indemnité maintenant ils sont 11!!!! (12 au départ).

RECORD n°2 : 11 à être indemnisés. Alors bien évidemment, cette décision idéologique, ce calcul politique, vous sera expliqué par les intéressés comme juste, équitable, "destiné à compenser l'investissement des élus". Autre explication possible, s'assurer une majorité qui votera comme un seul homme dans les grandes décisions (style intercommunalité avec Mitry), car 150 roros minimum par mois ce n'est pas rien. Allez, à cœur vaillant, rien d'impossible !

SCOOP >>>>> DEMISSION:

RECORD n°3 : déjà une démission c'est bien connu, ce sont les meilleurs qui partent en premier... mais qui va récupérer la délégation sécurité ? Les élus de "cœur" avaient promis qu'ils travailleraient avec tout le monde... **on constate déjà qu'ils ont du mal à travailler ensemble !** C'est bien dommage, ce départ démontre bien des choses...



Le site Internet Communal : un vrai bijou, ouvrez la rubrique OPEN (bien français ça), et hop! une guillotine latérale vous ouvre les portes d'un paradis virtuel, des informations erronées, des mises à jours non effectuées, des fautes, des bugs par milliers, un vrai condensé de ce qu'il ne faut pas faire !

Le panneau lumineux : ringard et très mal placé, la communication des années 1980, c'est ça aussi la performance communale... en plus ce n'est vraiment pas jojo...

Ce soir, c'est soirée Disco, mais je fais aussi déménagement et taxi :

Photos, documents et témoignages à l'appui : la SONO PORTABLE municipale sert à des soirées privées que certain ont pu se procurer qu'avec l'élus qui a proposé ses services. Nous pensons qu'il ne faut pas abuser des biens de la collectivité, sinon, pourquoi ne pas alors utiliser la camionnette municipale pour un déménagement privé ou demander des remboursements d'essences pour motifs perso... Tssi Tssi, pas de ça chez nous !





INSECURITE MAXIMUM ? :

Bagarre au couteau, bloc de pierre sur la route, camping sauvage, fumette, excès de vitesse, chiens errants, corruption de mineur, etc. Beaucoup de pain sur la planche de nos élus indemnisés ! On a vraiment l'impression qu'il y a davantage d'incivilités depuis quelques temps. Il paraît même que certaines zones de notre petit village (quartier Miami) deviennent des zones de non-droit. Mais qu'en pense le chef communal, puisqu'objectivement il ne se rend compte de certaines choses qu'après coup car une pétition (signée largement) a même été nécessaire pour le réveiller, des multiples courriers qui ont été envoyés sur les problèmes graves n'ont pas eu de vraie réponse, des réunions officielles évoquant un cas communal dangereux pour les enfants n'ont pas fait bouger les choses.

Le seul qui pouvait faire quelque chose a hélas démissionné ! Aurait-il vu rouge ?

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNAUX :

La sagesse nous pousse à attendre la liste des nominés pour constater les éventuels pistonnés !



IL NE VEUT PAS RESPECTER PAS LA LOI :



RECORD n°4 : à peine quelques mois au pouvoir et il se retrouve au tribunal ! Le responsable communal a informé de son intention idéologique et politique de ne pas appliquer la loi sur le service minimum instituant un droit d'accueil pour les enfants en cas de grève des enseignants. Dommage que ce droit ne soit pas offert pour les Companais qui devront prendre un jour de leur congé pour garder leurs enfants en cas de grève.

Faut-il habiter dans une autre commune pour voir s'appliquer une loi favorable aux parents ?

Question : Un élu (à 35 %) qui n'applique pas la loi votée par le parlement, c'est quoi ?

Réponse : Le Préfet l'a poursuivi devant le tribunal.

LE RALENTISSEUR à POUSSETTES !!!

RECORD n°5 : il fallait le faire, ils l'ont fait : **Inouï**, la municipalité a inventé le ralentisseur à poussettes sur le trottoir juste avant le rond-point de l'école !! Un pilier oblige toutes les poussettes à passer sur la route ! DANGER ! Encore un bien bel exemple de réflexion... allez, juste un petit effort de bon-sens pour les nourrissons.



DÉCOTE DE POPULARITÉ !

?

RECORD n°6 : 9 fois en photo, 17 fois en deux numéros, du jamais vu !

?

Question pour un champion : je fais filmer mon premier conseil par un professionnel... je suis en photo 8 FOIS dans le journal communal de mai et 9 FOIS dans celui d'octobre... je suis donc en quête de popularité... je suis... je suis ?

1^{er} REFERENDUM A COMPANS

COUPON A
DÉCOUPER
ET A DÉPOSER
DANS LA BOITE
AUX LETTRES
DE LA MAIRIE



65% des Companais n'ont pas voté pour vous.

Chers élus de Cœur, tirez-en les conséquences.

----Merci----